

Règlement du concours maison ou balcon fleuris

- * Le concours est réservé aux habitants de Saint Léonard.
- * Les participants ont obligatoirement rempli un bulletin d'inscription disponible en mairie.
- * Les réalisations doivent être visibles depuis la rue.
- * Le jury sera composé d'élus et de Léonardiens bénévoles professionnels ou anciens professionnels en horticulture.
- * La visite des maisons et des balcons se fera fin juin début juillet.
- * Les lauréats seront connus mi-juillet et récompensés en automne.
- * L'évaluation prendra en compte :
 - ~ l'harmonie des compositions (diversité, volume, hauteur, couleur)
 - ~ l'esprit créatif
 - ~ la biodiversité (paillage, fleurs locales, nichoirs)
- * les lauréats du premier prix ne pourront pas se présenter pendant 2 ans mais seront invités à faire partie du jury.